

NOTES HISTORIQUES

sur la paroisse de Laz

(Extraites du registre paroissial: Partie Historique)

Auteur : Emile Gueguen 1986

Traversée en son centre de l'est à l'ouest par la longue chaîne des Montagnes Noires, desservie (!) depuis 1913 par la voie ferrée de Rosporden à Châteauneuf ⁽¹⁾ (*la gare est à 3 km du bourg sur la route dEdern...*), limitée au nord par la rivière Aulne, au sud-est par l'Odet, la paroisse s'étend sur 3.429 hectares, dont plusieurs incultes. « C'est la lande bretonne dans toute sa beauté »

De la vaste forêt de Laz, célèbre au temps des druides, il ne reste que les bois de Coat-Boc'h, Coat-Comb, Coat-Plessis, Lost-ar-C'hoat (Kergoat) et Trévarez, ce dernier en partie dans la commune de Saint-Goazec. Dans ces bois abondent les pins, plantés à une époque assez récente.

La paroisse est très accidentée. On ne trouve de terres vraiment favorables à la culture que du côté de Leuhan et du côté de Saint-Thois Châteauneuf. Le centre, avons-nous dit, n'est que montagne, où l'on rencontre çà et là quelques rochers assez escarpés et assez curieux, comme la crête du Ménez-an-Antrou (*Mont du Seigneur*), dénommé aussi rocher de l'Autel, d'où l'œil embrasse un magnifique panorama... Le point culminant de Laz est un rocher, Roc'h Kerverger, 305 m.

Le superbe menhir, situé près du village de Kermez, et le camp gallo-romain de Tuvadal sont les seules antiquités de la commune.

Au sud, à 2 km du bourg, se trouve une ancienne propriété seigneuriale, le Plessis, habitée autrefois par une branche de la famille de Kernezne, seigneurs de Trévarez en 1600. Un moulin s'y trouvait; il n'en reste d'autre trace que l'étang. Le Plessis a été habité vers 1880 par une demoiselle de Tréoueret de Kerstrat, et aussi par un M. Garnier. M. de Kerjégu a dû s'en rendre acquéreur vers 1890.

Au sud du bourg aussi se trouve encore la grande propriété de Kerlann, autrefois manoir habité par la famille Beaupré, dont un membre fut maire de Laz jusqu'à 1890.

A la fin du XVIIIe siècle, Laz, nous dit Ogée, comptait avec Saint-Goazec, sa trêve jusqu'à la Révolution de 1793, 2.400 communiants, soit environ 3.000 habitants. La population a très sensiblement diminuée;

Laz comptait 1.290 habitants (*recensement de 1936*) et 786 aujourd'hui. L'église de Laz est demeurée sous le patronage de saint Germain, mais Saint-Goazec, qui primitivement reconnaissait le patronage de saint Goazec, disciple de saint Patrice et évêque d'Irlande, a maintenant saint Pierre pour Patron.

⁽¹⁾ Cette voie ferrée n'existe plus. Les rails ont été enlevés en 1936

En Laz, nous dit Ogée, «se trouvait la seigneurie de Roche-Laz » Et sans doute cette dénomination de Laz ou Glaz provenait des abondants ouvriers d'ardoises qui enrichissaient le pays et notamment les seigneurs de la Roche et ceux de Laz, maisons toutes deux réunies sous un même chef dès le XVI^e siècle. Les plus anciens dans le pays étaient naturellement les barons de Laz, car ceux de la Roche, originaires de Léon, ne durent venir se fixer que plus tard dans cette partie de la Cornouaille. Le siège de cette seigneurie de la Roche était établi dans un vieux château bâti sur un roc escarpé dans la paroisse de Saint-Thois et qui n'était qu'une ruine lorsque, en 1576, Henri III érigea la seigneurie de la Roche en marquisat en faveur du fameux Troïlus de Mesgouez, comte de Joyeuse-Garde et gouverneur de Morlaix; en même temps le roi annexa au marquisat de la Roche la baronnie de Laz, et depuis l'histoire de Laz se trouve mêlée à celle des marquis de la Roche et barons de Laz.

La baronnie de Laz ⁽¹⁾, telle qu'elle était constituée au XV^e siècle, comprenait la vaste paroisse de Laz avec sa trêve de Saint-Goazec, la presque totalité de Trégourez et une notable partie de Coray. Le chef-lieu en était le château de Laz qui s'élevait au bourg de ce nom, au bord des anciens chemins mettant Carhaix en communication avec la mer. Aucun vestige n'en subsiste. Abandonné de bonne heure par ses seigneurs, ceux-ci en arrivèrent à l'oublier les « aveux » le passaient sous silence, mentionnant en première ligne le manoir de Trévaré, qui n'était qu'un arrière-fief de Laz. Possédé en 1486 par un certain Jehan Droniou, ce manoir fut saisi féodalement en 1623 sur les héritiers de Jean de Lienlouet par Anne de Coattanezre, marquise de la Roche, et désormais conservé dans leur domaine utile par ses successeurs qui en firent leur résidence ordinaire.

Construit à la lisière de la forêt de Laz, sur le versant nord des Mortagnes Noires, nous pouvons deviner, d'après les descriptions des aveux, la vie dont il était le centre. Outre le château et ses dépendances immédiates, il est parlé d'une bibliothèque choisie, d'une boulangerie, d'un four avec fournil, d'un « pavillon » pour le carrosse, d'écurie, volière, maison à pressoir, étables, jardin, puits, vivier, etc... Ce n'était pas un simple manoir, c'était comme une petite cité au fond des bois.

Non loin du château s'élevait, dès 1501, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame. Une chapellenie de trois messes par semaine y était desservie, entretenue sur les revenus de la seigneurie.

Du « propre fief » de Laz relevaient plusieurs seigneuries ou manoirs. C'étaient en Laz, Coatbihan, Kerorhant, Les Salles, Stancorven, Rosilis-Ploué, Guern-ar-Bastard, Le Plessis - dans la trêve de Saint-Goazec, Kerbigodou et la Salle-Penquélen ; - en Trégourez, La Villeneuve, Crec'hanveil, et Kerguiridic ; - en Coray, Kéromnès.

⁽¹⁾ Raymond Delaporte: Les seigneurs de la Roche-Laz et Botiguigneau

Les droits honorifiques ne faisaient pas défaut à un fief de cette importance, et le baron de Laz pouvait se dire premier prééminencier dans les églises ou chapelles de Saint-Germain, de Notre-Dame et de Saint Augustin, en Laz; de Notre-Dame de Trévaré, de Saint-Pierre, et de la Madeleine, en Saint-Goazec; de Saint-Idunet et de Notre-Dame-dePonthouar, en Trégourez.

Au nord de la baronnie de Laz, sur la rive droite de l'Aulne, s'étendait la seigneurie de Botiguigneau, à Châteauneuf-du-Faou. En 1486, elle se trouvait appartenir, comme la seigneurie de Laz, à la famille de Laval

Plus imprécises étaient les limites de la seigneurie de la Roche Helgomarc'h, comprise dans les domaines de Châteaulin et de Quimper. Un grand nombre de manoirs en dépendaient...

Au début du XVe siècle, la seigneurie de Laz appartenait aux Guergorlay. Elle passa dans la famille de Montfort, puis dans celle de Laval, par le mariage de Raoul VIII de Montfort avec Jeanne de Guergorlay, fille de Jean de Guergorlay et de Marie de Léon. Son fils, Jean de Montfort, épousa Arme de Laval, et après la mort de son beau-père, Guy XII, en exécution d'une clause de son contrat de mariage, prit les nom et titres de Guy XIII, sire de Laval et de Vitré, Il mourut le 12 août 1414, laissant plusieurs enfants, dont André de Lohéac et Louis de Laval-Châtillon. C'est à André de Laval, maréchal de France, connu sous le nom de maréchal de Lohéac, qu'échut la seigneurie de Laz. Il mourut sans postérité en 1486. - Quelques années auparavant, Guillaume Périou, recteur de Laz, nommé procureur de la fabrique de Saint-Corentin, poste qu'il occupa jusqu'en 1486, signe - son nom figure dans les comptes de la Cathédrale -les marchés faits alors pour les travaux entrepris, entre autres pour la construction de la tour centrale, la fameuse tour de plomb, qui fut brûlée au commencement du XVIIIème siècle, et les stalles du chœur en 1474. - Après André de Laval, son frère, Louis de Laval-Châtillon, devint seigneur de Laz.

Né en 1411, Louis de Laval, après avoir été successivement capitaine de Jugon, gouverneur du Dauphiné, de la ville de Gênes et de Champagne, puis en 1466, Grand-Maître des Eaux et Forêts, mourut à Laval le 21 août 1489, sans enfant. Son neveu, Guy XV, né à Moncontour en 1435, comte de Laval au décès de son père, hérita de la seigneurie de Laz. Guy XV décéda à Laval le 28 janvier 1501. Son union avec Catherine d'Alençon avait été stérile, et la terre de Laz passa à l'un de ses neveux, Nicolas, fils de Jean de la Roche Bernard, qui prit le nom de Guy XVI. Il venait d'épouser Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric III d'Aragon, roi de Naples; il en eut quatre enfants dont Anne, née à Vitré le 23 septembre 1505, filleule d'Anne de Bretagne. Anne de Laval épousa, en 1521, François de la Trémoille, prince de Talmont. C'est ainsi que la seigneurie de Laz, comme celle de Guergorlay, sortit du patrimoine de Laval pour entrer dans celui de la Trémoille. Pour peu de temps, il est vrai. En 1531, François de la Trémoille se déchargea sur sa femme du souci d'administrer ces terres trop éloignées des résidences ordinaires de La Trémoille. Celle-ci mourut en 1553, ayant survécu onze ans à son mari et laissant huit enfants. Dans le partage qui intervint en 1554, Georges de La Trémoille eut les seigneuries de Guergorlay et de Laz. Il épousa Madeleine de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, et de Charlotte de Bretagne. Il servit très fidèlement Charles LX et Henri III et mourut à Poitiers en 1584.

Il n'était plus alors depuis longtemps seigneur de Laz. Dès 1558, en effet, le dépècement de cette terre était commencé. Le bois de Quéinnec était vendu. Le 8 septembre 1561, Henry Kersaudy, sieur de Coatanguern, achetait de Georges de La Trémouille les rentes dues sur les terres qu'il tenait de la seigneurie de Laz, en Trégourez et en Coray. La vente de cette seigneurie elle-même doit avoir été passée vers la même époque.

Sous le règne de Charles IX, les terres de Laz et aussi de la Roche Helgomarc'h étaient aux mains de la famille de Mesgouez, - dont le manoir était situé à gauche de la route menant de Saint-Renan au Conquet, dans la trêve de Lamber, en Ploumaguer famille qui tenait une place importante dans le Bas-Léon. Au XVI^e siècle, le chef du nom, Guillaume de Mesgouez, de son mariage avec Françoise Campir, eut au moins trois enfants Françoise, René et Troilus de Mesgouez, à la vie mouvementée et pleine d'aventures, qui recueillit dans l'héritage de ses parents les terres qu'en 1576 Henri III érigea en marquisat en y annexant la baronnie de Laz.

Troilus de Mesgouez (*pour plus de renseignements, consulter « inventaire des archives du Grégo » par M le vicomte du Halgouet*) fut page et favori de Catherine de Médicis, gouverneur de Morlaix, poste qui fut créé pour lui en 1568. Après maintes aventures, expédition à Terre-Neuve dont il fut nommé vice-roi (1578), prisonnier de Mercœur à Sablé en accourant défendre Fougères dont il était gouverneur, il profita de sa liberté retrouvée pour essayer de s'emparer en vain d'Ouessant (1596) Nommé en 1598 par Henri IV lieutenant général pour « la conquête des terres du Canada, Hochelaga, Labrador et pays adjacents », il n'apparaît pas cependant qu'il traversa de nouveau l'océan. Il mourut sans enfant vers 1606.

Le marquisat et la baronnie de Laz passèrent à sa nièce, Anne de Coattanezre. C'est elle, nous l'avons dit, qui saisit le manoir de Trévaré sur les héritiers de Jean de Leinlouet, et les marquis de la Roche et barons de Laz dès lors en vont faire leur résidence ordinaire. Epouse en premières nocces de Charmes de Kernezne, d'une famille originaire du Bas-Léon, en secondes nocces de Jean de Carné, elle vivait encore en 1624 et habitait en Scaër le château de Trévalot, propriété de la famille de Carné. Son fils lui succéda, « haut et puissant Messire Charles de Kernezne, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de la Chambre, seigneur marquis des marquisats de la Roche, Poulmarc'h, Coatarmoal, baron de Laz, vicomte de Carné, etc... » titres, qu'étant parrain d'une Marie Clec'h de Kergoatvihan, lui sont attribués au registre des baptêmes. Gouverneur de la ville de Quimper, il mourut en 1677, laissant au moins quatre enfants de son mariage avec Robine de Marbœuf, trois fils et une fille, qui fut guérie de la fièvre lors d'une procession. C'était au mois de juillet 1655, rapporte le *Journal manuscrit des Missions*, comme le Père Maunoir organisait une de ces processions en usage, à la fin de la *mission donnée à Laz*, il fut inquiet du temps fort pluvieux du matin jusqu'à midi néanmoins la procession se mit en marche pour un parcours d'environ une lieue, et « Dieu récompensa notre confiance, dit le Père, car à peine fûmes nous sortis de l'église, en portant le Saint Sacrement, qu'un vent violent repoussa les nuages d'un autre côté, si bien que pendant six heures nous vîmes le ciel sombre et la pluie tomber dans la région voisine, et à peine étions-nous rentrés à l'église que la pluie recommença à tomber jusqu'au lendemain matin » La petite fille du

marquis de la Roche, sieur de Kernezne, alors gouverneur de Quimper, qui depuis six mois souffrait d'une fièvre quarte, insista pour assister à cette même procession où elle devait figurer la Sainte Vierge présentée au Temple, elle put y faire bonne contenance, et, comme pour la récompenser de sa confiance et de sa piété, la fièvre fut coupée et ne revint plus.

L'aîné des fils de Charles de Kenezné, Charles-Robert, sans enfant de son mariage avec Marie Barbier, meurt en 1679, et la succession est recueillie par son neveu, le fils de son frère Jean, Charles-Louis de Kernezné, qui épouse Gabrielle de Lescu, mais meurt aussi sans postérité en 1687. Sa veuve se remaria à Jean d'Acigné et se retira au château de la Mancellière, en Baguer-Pican. Le marquisat de la Roche passa au troisième fils de Charles, Luc de Kernezne, déjà âgé quand il hérita de son neveu. C'est de son temps, René-Louis de la Coudré étant recteur, que se passa un fait unique dans l'histoire paroissiale le 29 octobre 1698, pendant la mission qui s'y donnait alors, « Luc Corentin, surnommé Gabriel, Maur de nation, et mahométan de religion, demeurant chez le seigneur marquis de La Roche en qualité de valet domestique, âgé d'environ 30 ans, a été baptisé dans l'église paroissiale de Laz, après les abjurations solennelles et communales, par Me Guillaume Le Paillard, docteur de Sorbonne, recteur de Ploaré, chef de la mission. Parrain haut et puissant seigneur Luc de Kernezne, marraine demoiselle Corentine-Thérèse de Kernezné, sœur du dit seigneur marquis. » C'est par les soins de ce même seigneur, Luc de Kernezne, que fut rebâtie et réparée de nouveau « la très belle et très dévote chapelle » de Notre-Dame de Trévarez. Le 13 septembre 1699, y fut dite et célébrée la première messe par noble et discret Me Jacques Furic, prêtre et recteur de la paroisse de Châteauneuf, permission et « commission étant donnée au dit sieur Furic de faire la visite de la dite chapelle pour voir si les choses y sont en ordre » De la chapelle de Trévarez, il est fait mention dès 1501. « Elle fut remplacée au XVIII^e siècle par une chapelle dédiée à saint Hubert et figure comme telle au rôle des décimes. En 1807, un décret signé de l'Empereur Napoléon, au camp de Tilsitt, autorisera de l'ouvrir au culte, et en 1812, le recteur demandera d'y conduire la procession de la Fête-Dieu. Elle est devenue chapelle domestique du château de Trévarez. Il y avait d'autres chapelles sur le territoire de Laz, à commencer par l'église paroissiale. Dédiée à saint Germain, celle-ci fut reconstruite dans de grandes proportions dans le courant du XVIII^e siècle, grâce aux libéralités des seigneurs de La Roche et de Laz. On voit sur les murs de la nef, les dates de 1729 d'un côté et 1731 de l'autre, mais le clocher ne fut construit qu'en 1827 pour une somme de 4.000 francs selon le devis du sieur Hassenfratz, conducteur des Ponts et Chaussées, chargé de la 4^e section de la navigation de l'Aulne⁽¹⁾. D'après une tradition du pays, en attendant la construction du clocher, la cloche paroissiale fut suspendue à un grand if, situé au milieu du cimetière de l'époque. L'arbre servait de clocher.

La fête patronale de Laz qui aujourd'hui a lieu le troisième dimanche de septembre, avait lieu autrefois à une autre date, « puisqu'en 1760, elle tombait le 31 juillet » Dans la trêve de Saint-Goazec, près de Roudouallec, sur les confins du Morbihan, la chapelle de la Madeleine existe toujours, refaite à neuf par le zélé recteur M. Saout. Le pardon de la Madeleine, qui « en 1804 était dans un bon état de réparation », a lieu le troisième dimanche de juillet. « En 1762, M. Gallo, recteur de Laz, bénissait dans la chapelle paroissiale de Trévarez une cloche qu'on a nommée

⁽¹⁾ Archives Evêché

Aude-Julie-Guillemette, destinée au clocher de cette chapelle de la Madeleine » Parrain et marraine ont été Messire Guillaume Pic de la Mirandole, seigneur de la Janière, et dame Julie-Pauline-Charlotte Huchet de la Bédoyère, comtesse de Muzillac.

On dit qu'il a existé aussi près du Bigut, en Laz, une chapelle dédiée à Sainte Marie-Madeleine. Au bourg même de Laz, outre l'église paroissiale de Saint-Germain, se trouvait la chapelle Notre-Dame du Rosaire, située dans la partie sud-ouest de la place (ex cimetièrre) Cette chapelle devait être très ancienne puisqu'elle est donnée comme chapelle du château de Laz, dont toute trace avait disparu au XVIII^e siècle. Elle est tombée en ruine pendant la Révolution. Pendant la construction de l'église actuelle, cette chapelle dut servir d'église paroissiale ; d'ailleurs, de tout temps on y enterra comme dans l'église paroissiale jusqu'à la création du cimetière.

Plus bas que Runaval, s'élevait la chapelle dite de Saint-Augustin qui ressemblait à une « hutte de sabotier et était couverte de chaume », aujourd'hui disparue. Le pardon avait lieu le mardi de Pâques. Un cierge était allumé dans l'oratoire devant la statue du saint et le fabricant y déposait un plat pour recueillir les offrandes... Le soir, quand le temps était beau, les jeunes gens de Saint-Thois, Laz et Châteauneuf dansaient sur le placître jusqu'à une heure assez tardive. C'était devenu une réunion de jeunes, plutôt qu'un pardon pieux.

Les manoirs avaient presque toujours un oratoire. C'est ainsi que les seigneurs• de Kerohant avaient leur chapelle, aujourd'hui disparue. En 1645, il est fait mention d'un mariage y célébré. En juin 1712, on parle du mariage, dans cette même chapelle, «de maître Pierre Le Duigou, sieur du Roscoat, avocat au Parlement, de la trêve de Roudouallec, paroisse de Gourin, avec Mlle Claude-Angélique Le Corre, dame de Kérohant ». Au Réuniou, se voient encore les traces d'une chapelle seigneuriale avec les armoiries. Le 8 novembre 1703, par autorisation de Jacques Furic, grand vicaire de Quimper, s'y célébrait le mariage de «Noble homme Messire François de Penmarc'h, sieur du Kergoat, avocat au Parlement, fils de feu Jean de Penmarc'h, bailli des juridictions de la Roche et de Laz, avec noble damoiselle Françoise Le Guillou, du Reuniou ».

Comme on le voit, ces chapelles étaient utilisées surtout pour les mariages des grands personnages. Dans le parc du château de Trévarez a existé aussi une « chapelle de Saint-Ugen », dans laquelle, par permission de Mgr l'illustrissime évêque de Quimper et comte de Cornouaille, aurait été enterré par « Messire Guillaume Tromeur, recteur de Leuhan, le cœur de Corentine-Thérèse de Kernezne, demoiselle de La Roche ». A proximité, il y avait une fontaine dite de St-Ugen, qu'on peut voir encore de nos jours.

Près de Lanverzet, s'élevait la chapelle de St-Bernard, En 1773, il fut question de cette- dernière, dans une délibération du conseil de fabrique. Parlait-on de la vendre ou de la laisser tomber en ruine ? Nous n'en savons rien, mais certainement une de ces hypothèses est probable, car le recteur, M. Galloy, fit remarquer au conseil de fabrique «que dans le corps de la paroisse ne se trouve aucune chapelle *paroissiale* où l'on puisse aller en procession pour les Rogations, pour les nécessités publiques et autres motifs essentiels, en conséquence il (le recteur) réclame l'existence de la chapelle St-Bernard, il en réclame l'utilité, la nécessité, à

proximité de l'église paroissiale » Nous ignorons ce qu'on fit à la chapelle St-Bernard, mais, en 1809, M. Douerin écrivait « qu'elle n'avait pas été vendue, mais que c'était une crèche sans porte ni fenêtres » Actuellement, il n'en subsiste pas de traces. Dans les années 30, on nommait encore chaque année un fabricant de St-Bernard et aussi de St-Augustin.

Revenons aux Kernezne. Luc de Kernezne meurt en octobre 1699 et est enterré à Laz par Jacques Furic, alors recteur de Châteaumeuf, enterrement auquel ont assisté Mre F. Olivier de Lochrist, recteur de Leuhan, et Vincent de Kerguélen, recteur de Trégourez. Quatre enfants, Joseph-Luc, Anne-Thérèse, Marie-Angélique et Luce-Corentine, lui survivent de son mariage avec Anne-Françoise Robien. C'est en présence de celle-ci, « marquise douairière de la Roche », et de Mre Thomas Renoy, prêtre et curé de Saint-Goazec, que le 25 juillet 1701 fut fait dans le cimetière de Laz, entre la croix et l'église de Notre-Dame, l'enterrement solennel des ossements dont le reliquaire était rempli; la cérémonie fut faite par noble et discret Mre de la Coudré, recteur.

Joseph-Luc de Kernezne, né en 1692, fit ses études à Paris, puis revint se fixer à Trévaré, d'où il prit part à la conjuration de la noblesse bretonne dite de Pont-Callec. En janvier 1720, il se rendit à Paris pour « solliciter au sujet du procès relatif aux prééminences dans l'église de Briec », mais ses démarches n'aboutirent pas. Soupçonné de correspondre avec Albéroni et la Cour d'Espagne, et de soutenir le zèle des conjurés, il fut arrêté à Nantes ; mais l'interrogatoire n'ayant fourni aucune charge sérieuse contre lui, il fut relâché, cependant que quelques-uns de ses amis terminaient leur vie sur la place du Bouffay à Nantes (26 mars 1720) Retiré à Trévaré, il y mourut vers 1737. Fidèle à sa mémoire, sa veuve, Françoise de Lescouat, prit part à la résistance du Parlement de Bretagne aux prétentions royales, sous le gouvernement du duc d'Aiguillon. Arrêtée, après avoir « habité » quelque temps la Bastille, elle fut exilée à Moulins en 1765. - Joseph-Luc de Kernezne, avons-nous dit, eut un procès au sujet de l'église de Briec, procès qui, encore, pendait en 1789, et ne fut jamais par conséquent terminé. Aucune pièce n'est parvenue des greffes de La Roche, de Laz, ni de Botiguigneau, du temps de leur autonomie. Après la création du marquisat, la juridiction était exercée par les mêmes officiers, sénéchal, bailli, et procureur fiscal, assistés de cinq à six sergents et d'environ dix-huit procureurs qui cumulaient le plus souvent leur charge avec les fonctions de notaire.

Quelques noms d'officiers de la juridiction nous sont connus François Le Quéneider, notaire et procureur, demeurant au bourg; le sieur de Penmarc'h, procureur fiscal. « Le 26 mai 1787 est signalé l'enterrement d'une anonyme Treussard, fille de Maître Alexandre Marie, avocat à la Cour... *sénéchal*..., et de dame Jeanne-Antoinette Richard, son épouse, demeurant au manoir de Coât-Com... ». Les audiences de justice se tenaient assez régulièrement de quinzaine en quinzaine, alternativement à Laz et à Briec, en exécution d'un arrêt du Parlement de 1665. On a compté de décembre 1748 à juin 1749 six audiences à Laz, six à Briec et une qui fut délivrée près de la chapelle St-Yves-en-Gouézec, le vendredi après la fête de Saint Yves comme cela avait lieu tous les ans. Les prisons se trouvaient à Laz où se voyait également un pilier armorié aux armes de la juridiction avec cep et collier servant de pilori ; les fourches patibulaires à 4 piliers s'étaient autrefois élevées à proximité du bourg. « Concierge

des prisons de la juridiction du marquisat de la Roche et baronnie de Laz, *située au bourg de Laz* - est-il dit dans un extrait du registre d'écrous -vous êtes, par moi soussigné Guillaume Villepinte, sergent..., chargé du cadavre du nommé Luc Lamour, du lieu de Rozilis-Ploué... ». Les agents seigneuriaux donnent naturellement le meilleur de leur temps à la perception des revenus de la seigneurie où certains droits sont particuliers Le « *pucholdeliou* », par exemple, montant à 8 livres, que les habitants de Laz donnent à leur baron; le droit de *verrage* que doivent par tènement plusieurs tenanciers... Les moulins sont une importante source de recettes, sans négliger, bien que moindre, le droit payé pour l'enlèvement des glands et des faînes, le pacage des bestiaux dans les bois, de 6 livres à Laz, en 1501... Les derniers moulins en activité dans la paroisse étaient à Trevel et à Kergouéré. Ce dernier sur une petite rivière, insuffisante - pendant l'été, dont le cours, avant de se jeter dans l'Odet, alimentait jadis un autre moulin au manoir du Plessis, puis à Meil-Broche ; jusqu'en 1914 a fonctionné aussi un moulin, à Meil-Ster. D'ailleurs, « *meil* » n'est autre qu'une déformation du mot breton « *milin* », moulin. A Stang-Corven, ancien manoir, un autre serait tombé en ruine. Le seigneur tirait aussi parti des richesses naturelles de son domaine: pêcheries dans l'Aulne et dans l'Odet ; forêts où la Marine, au XVIIIe siècle, fit faire des coupes nombreuses et importantes pour ses constructions navales de Brest et de Lorient. Il existe aussi plusieurs carrières, dont la plus intéressante était l'ardoisière de Saint-Goazec, à ciel ouvert. Exploitée dès 1486, celle-ci était louée à des particuliers. En 1790, un mauvais entretien de la carrière met en procès le marquis de la Roche et son locataire. Une autre industrie s'est développée à Saint-Goazec, au XVIIIe siècle. Près du bourg se trouve un moulin à papier affermé, en 1765, 217 livres, plus 4 rames de papier qui doivent être fournies au procureur fiscal. Ce dernier est chargé de la gestion de la métairie dont il vend les produits. Les prairies donnent un grand nombre de milliers de foin, vendu 12 livres le millier (le millier. = 500 kg). On élève des v eaux, des bœufs... On cultive des légumes. Les auberges placées auprès des auditoires - lieux où l'on plaide - ont des clients assidus : celle de Laz est louée 210 livres à un marchand de vins de Châteauneuf. Des démarches de Luc de Kernezne pour établir un dépôt de tabac à Laz avaient aussi abouti.

.A cette époque, Laz avait plusieurs foires par an, qu'à diverses reprises, la municipalité a voulu faire revivre. Laz, chef-lieu jadis de baronnie, n'a plus ni la prospérité ni l'importance d'autrefois. Puis, surtout, la facilité actuelle des communications, outre que favorisant les échanges jusqu'à domicile, entraîne tout naturellement les marchands vers les gros bourgs développés avec le temps dans la région, au chiffre d'affaires plus élevé... En 1648, le père de Luc de Kernezne, Charles, avait même obtenu des lettres patentes l'autorisant à faire tenir un marché tous les vendredis à Laz. Commerce, agriculture, industrie, rien n'était négligé

dans les seigneuries de La Roche et de Laz pour en augmenter les revenus, que « Charles Colbert évaluait - à 5.000 livres, quelques années avant 1700 ». — La fille aînée de Luc de Kernezne hérita du marquisat de La Roche et mourut sans alliance à Paris en 1759. Sa jeune sœur, LuceCorentine de Kernezne, demoiselle de Curru, fonda une mission qui devait être donnée tous les dix ans, alternativement à Laz et Milizac, par les Pères Jésuites. Dans l'histoire « *d'une fondation de Mission en Basse Bretagne au XVIIIème siècle (1730-1742)* » contenant la correspondance échangée entre la fondatrice et les Pères Jésuites, on trouve certains détails intéressant la paroisse. Entre autres, « c'est une pitié, écrivait le P. Estasse,

d'entendre parler de l'hôpital de Laz qui pourrait par votre zèle devenir un autre La Garaye (*château des environs de Dinan transformé par sa propriétaire en maison de charité*). Mlle Cardé (*chargée à Laz des intérêts et des charités de Mlle de Curru, retirée dans la communauté de Saint-Yves à Rennes*) comme bien d'autres gémit sur ce point devant le Seigneur. » - L'hôpital, dont il est ici question, a complètement disparu. Son emplacement est occupé par l'école des garçons et la propriété contiguë.

Après bien des lettres, la mission de Milizac fut ajournée et la paroisse de Laz se trouva désignée pour bénéficier la première de la fondation de Mlle de Curru, et cela au grand plaisir des Pères Jésuites qui jugeaient que « tous les environs de Laz, et Laz même, ont grand besoin de secours ».

Dans une lettre du P. Thomas Olivier Corret, S.J., directeur des Missions en Basse-Bretagne, et troisième successeur du P. Maunoir dans ce poste, on trouve: « On a vitré l'église de Laz, et on pense à la faire bénir. J'espère y ouvrir la mission le troisième jour de juin. » C'est déjà un grand bien que l'attente de la mission ait contribué à faire loger le Seigneur plus décentement dans cette paroisse. La construction de l'église actuelle de Laz est de 1729-31. Elle était restée inachevée peut-être à cause de l'absence de Mlle de Curru, la bienfaitrice de la paroisse. La mission y fut donnée en 1742, ce 3 juin qui était dimanche de la Trinité, sous le rectorat de Me Guillaume Scholastique Le Tourneur.

Mlle de Curru mourut 5 ans après; du moins, c'est en 1747 que Mme la marquise de la Roche, « mère de feu Mlle de Curru », jugeant avec raison que le soin de s'entendre avec les Pères Jésuites au sujet de la Mission fondée par sa fille appartenait plutôt aux prêtres, remit les lettres au recteur de Laz pour être « déposées dans les archives de la paroisse ». De plus, pour que tous les fidèles aient connaissance de « leurs droits », la « bannière de la Mission fondée par Mlle de Curru devait être faite chaque année, tant à Laz qu'au bourg tréviais de Saint-Goazec, du haut de la croix à l'issue de la grande messe, le jour de la Chandeleur » (2 février). On ignore si la paroisse de Milizac eut sa mission en 1752. Ce « bien spirituel » fut-il accordé une seconde fois à Laz? C'est peu probable. En

effet, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le Parlement de Rennes toujours plus ou moins hostile, défendit par arrêt les Missions et les retraites où la Bretagne avait tant de fois trouvé son salut... Puis éclatèrent contre les Jésuites ces haines acharnées qui devaient aboutir à leur suppression (1762) suivie elle-même de près par la Révolution française. (P. Séjourné *Histoire du Père Maunoir*.) La succession de Mlle de Curru fut recueillie par une nièce, Marie-Aude-Jacquette du Châtel, veuve de Hugues-Humbert Huchet de la Bédoyère, qui eut quelques contestations avec ses vassaux de Laz, si bien « qu'il fut question, paraît-il au Conseil du Roi, d'exiler les habitants de cette paroisse et de les remplacer par des Canadiens (!) » (*Du Halgouet*.) La comtesse de la Bédoyère mourut en 1768. Sa fille Charlotte se maria à un Thomas Scholastique du Bot du Grégo, dont le fils Charles-François-Jules, au décès de son aïeule, en 1768, devint marquis de la Roche.

L'une des deux cloches⁽¹⁾ de l'église de Laz, le gros bourdon, remontait à l'époque de Charles-François-Jules du Bot du Grégo, qui en fut précisément le parrain : «

(1) Cette cloche a été remplacée en 1962 par "Marie Gabrielle"

L'an 1772, le 29 septembre, il a été, par le Recteur de Saint-Thois et en présence du Sieur Galloy, recteur de Laz..., procédé à la bénédiction d'une cloche nouvellement fondue pour l'usage de cette église paroissiale, laquelle a été nommée *Sophie-Charlotte*. Parrain et marraine ont été : Haut et puissant seigneur messire Charles-François-Jules du Bot du Grégo, marquis de la Roche..., vicomte de Curru..., et dame Sophie-Antoinette-Pauline de Caradeuc, épouse de haut et puissant seigneur messire François-Gabriel-Marie, comte de la Fruglais et de Kervers...» Suivent les signatures, dont Kernezne de Rison; du Bot de Kerstrat; Jeanne de Kernezne; du manoir du Plessis; Sauvage, sénéchal du Laz, qui habitait, lui, à Roquinou... D'après la tradition cette cloche fut fondue sur la place-foire, et, à un moment donné, le fondeur ayant déclaré qu'il n'y avait pas assez de bronze pour lui donner le poids voulu, les châtelaines, dit-on, arrivèrent portant de nombreuses pièces de monnaie qu'elles jetèrent dans le brasier...

L'église, avons-nous dit, était restée inachevée. Ce n'est qu'en 1828, durant le mois d'août, qu'elle fut complètement terminée par la construction de la tour qui revint, indiquent les comptes, à 800 francs payés à un nommé Pierre Léon, maître maçon. On rapporte que, pour attendre, la cloche fut suspendue à un grand if qui pouvait se voir encore au milieu du cimetière. La cognée d'un bûcheron indifférent aux souvenirs du passé paroissial a, hélas ! stupidement abattu vers 1935 cet arbre historique.

Longtemps l'église ne posséda que cette cloche, le gros bourdon. C'est seulement en 1874 que sera placée la deuxième cloche de « 500 livres pesant » que le conseil de fabrique, le 3 novembre 1850, dans sa délibération, déclare cependant *urgente*. « L'an 1874, le 6 septembre, a été bénite à Laz par M. Messenger, curé de Châteauneuf, une cloche de nom *Augustine-Césarine*. Parrain et marraine ont été M. Ange Rioust de Largentaye, député et conseiller général des Côtes-du-Nord, et Mme Césarine Monjaret de Kerjégu, représentés par Jean Merrien, de Stang-Corven, ancien maire, et Marie Jeanne Le Clec'h, épouse du trésorier. Etaient maire, M. Rospars ; recteur, M. Favé ; trésorier, M. Siquin; vicaire, M. Guillerm. Cette cloche est due à la bienveillance des habitants de Laz et est le produit d'une souscription volontaire.»

Revenons aux du Grégo. De l'union de Charles avec Jeanne-Françoise de la Caunelaye, naquit Louise-Exupère du Bot du Grégo qui, le 22 mai 1787, épousait, dans la chapelle de Trévaré, Antoine d'Amphernet, vicomte de Pont-Bellanger. Celui-ci, devenu un des principaux chefs des Chouans morbihannais, mourut de façon mystérieuse vers 1796. On a dit que Pont-Bellanger avait été blessé au siège de Josselin le 16 juillet 1795, mais cette affirmation est controversée et ce n'est pas de cette blessure que Pont-Bellanger est mort. Sa femme en fit bien d'autres et les bleus l'achevèrent plus tard. (J. Falher, *Revue Morbihannaise*, 1909.) En effet, Louise du Grégo eut des relations assez suspectes avec les généraux républicains et finit par épouser Michel Bonté, baron de l'Empire. Mme Bonté mourut à Trévaré en 1826, et son mari, le général, mourut à Paris en 1836, après s'être remarié à Elisa de Carlotti. Son corps fut ramené en Bretagne et enterré dans la chapelle de Trévaré à côté de sa première femme. Leurs restes furent transférés vers 1854, par les soins de Mlle Clémentine de Kerstrat, au cimetière de Saint-Goazec où les deux superbes monuments en marbre blanc, avec leurs pompeuses inscriptions, sont relégués dans un coin et à moitié recouverts de ronces.

On rapporte qu'au temps de la Chouannerie, Hoche, «le pacificateur de la Vendée» (!) se serait arrêté, diverses fois, à Trévaré, au cours d'inspections rapides dans la région, venant de Brest, par Pleyben, dernier relais où il changeait son cheval... Encore à l'école militaire de Brienne, Napoléon même venait, dit la légende, passer ses vacances à Trévaré chez le baron de Marbœuf, son protecteur, qui ne fut jamais d'ailleurs propriétaire de Trévaré...

De son premier mariage avec M. d'Amphernet, Mlle du Grégo eut un fils, Charles-Félix, qui épousa en 1819 Monique de la Morinière, dont il eut 2 enfants Michel, qui devint propriétaire de Trévaré qu'il vendit vers 1846 à M. de Kerjégu, et une fille, Antoinette, mariée en 1829 à M. H. de Virel de Trédion, près de Vannes.

«Voilà un aperçu des personnages qui furent les possesseurs du marquisat de la Roche et de la baronnie de Laz... » (*Bulletin diocésain*, 1919).

Avant la Révolution, la paroisse de Laz était desservie par un recteur auquel étaient adjoints un curé pour l'église paroissiale de Laz, et un curé

pour la trêve de Saint-Goazec. Outre ces trois prêtres, résidaient dans la paroisse, plus ou moins nombreux suivant les époques, un certain nombre de prêtres ordinairement *originaires de la paroisse*. Ceux-ci habitaient, d'aucuns le bourg, les autres dans les villages. Ils administraient les sacrements s'ils étaient approuvés, mais ne pouvaient bénir un mariage sans l'autorisation du recteur ou du curé. Ils signaient habituellement « prêtre de Laz », quelques-uns « chapelain de l'église paroissiale ».

Les évêques de ce temps vivaient, pour là plupart, la majeure partie de l'année à la « Cour » ; presque tous en effet étaient des nobles. Mais il semblerait que même les recteurs fussent aussi très souvent absents de leurs paroisses, vu la multiplicité de signatures de « curé », prêtre de Laz » ou « chapelain » dans les registres paroissiaux. Disons, en passant, qu'à cette époque les prêtres ne menaient pas la vie commune au presbytère. Chaque prêtre, comme encore aujourd'hui dans certains lieux de France, avait sa maison.

En voici quelques noms, de ces « prêtres de Laz », parmi lesquels plusieurs paroissiens peut-être trouveraient quelque « parent éloigné » René Taniou, mort en 1661, qui habitait Kergouéré; Louis Jacq, de Roquinou; Denis Le Gall, d'Hindréau; Jean Quéré, « chapelain » en 1672, de Kermez ; Jean Larvor, de Kéraval ; Nicolas Jacq, de Rockuet; Grégoire Le Dréau, mort en 1696, dont la mère, Marguerite Merrien, mourut en octobre de la même année, à Kerzilaouen; René Le Duigou dont les parents habitaient à Kerlan; Michel Le Bras, 1758, de Kergoat, fils de Michel et de Catherine Le Uap;. Urbain Le Clec'h, né à Kermorvan, fils d'Hervé et d'Anne Le Ster, « nourri pendant la Révolution à Saint-Goazec, chez Henri Le Menthéour... »

Mais de la plupart des « prêtres de Laz », nous n'avons que le nom: Yves Breut, qui signe « prêtre de Laz » jusqu'en 1629. Vincent Guivarc'h, Germain Le Dréau, Lucas Olieu, Etienne Le Moigne, Etienne Le Vaillant, Jean Le Du, Jean Bizien, Main Floc'h, Michel Philippe, François Lédan, Gabriel Le Poupon, Louis Le Goasguen, J. Le Guével... Par où l'on voit que dans le passé, il y eut beaucoup de prêtres natifs de Laz.

Plusieurs de ces noms se retrouvent encore parmi les familles de la « Montagne ». On rencontre aussi les mêmes villages avec les mêmes appellations. Plusieurs quartiers toutefois, jadis peuplés, sont à l'heure d'aujourd'hui bien réduits, tels Rockuet, Kerlan... A Kermez, il reste 6 maisons, il y en a eu plus de 30. A Lanverzet, qui n'a plus que deux maisons, il y aurait eu jadis au moins la quinzaine. Un coup d'œil sur les registres des seules années 1779-1780 nous révèle en effet quantité de noms de familles alors y habitant: Sévéan, Le Maréchal, Mahé, Hémerly, Le Galliou, Le Foulider, Le Garrec, Déniel, Riou, etc...

« Les maisons, à l'époque, n'avaient qu'un rez-de-chaussée, sous un toit de chaume mal entretenu, éclairé par des ouvertures étroites qui ressemblaient bien moins à des fenêtres qu'à des lucarnes. En guise de

parquet, le sol à peine battu, inégal et humide ». Dans le bourg, comme à la campagne, on ne parlait que « breton ».

LA REVOLUTION

La Révolution trouve Philippe Jacob comme recteur de Laz. Il naquit au village de Sperec-en-Leuhan, le 22 décembre 1735. Devenu prêtre, il fut chargé de cours au collège de Quimper où il eut pour collègue Claude Le Coz, qui devint principal de ce collège, prêta serment en 1791, fut élu métropolitain de Rennes et ensuite nommé archevêque concordataire de Besançon... Quand M. Jacob quitta le collège de Quimper en 1776, il était professeur de rhétorique. Il devint alors recteur de Locronan. Trois ans après son arrivée dans cette paroisse, devait avoir lieu la grande Troménie... « tournée d'environ 2 lieues », écrit M. Jacob dans une noble lettre d'invitation à tous les recteurs de Cornouaille. « Cette solennité, une des plus anciennes et des plus respectables de tout le diocèse, s'annonçait jadis dans toute la Province, et suivant les anciennes chartes de l'église de Loc-Ronan, les ducs de Bretagne avaient beaucoup de dévotion à ce pèlerinage ».

Le 26 février 1783, M. Jacob reçut la direction de la paroisse de Laz, et, au dire de Mgr de Saint-Luc, il instruisit fort bien ses paroissiens. Le jugement de l'évêque sera confirmé par les paroissiens quelques années plus tard. M. Jacob s'était rapproché de son pays natal en venant à Laz; en 1784, le 6 octobre, il eut le plaisir de bénir le mariage d'un de ses neveux, Barnabé Le Scieller, de Leuhan, « fils de feu Hervé Le Scieller et de Marie Jacob », lequel neveu épousait une Anne Le Bras, de Saint-Goazec. En 1786, il dut y avoir à Laz une épidémie, vu le nombre anormal de décès. En temps ordinaire, ce nombre ne dépassait pas 50, et en 1786, il y en eut 101. L'année suivante, le 22 mai 1787, dans la chapelle de Trévarez eut lieu le grandissime mariage de « Messire Antoine-Henri d'Amphernet avec haute et puissante demoiselle Louise-Exupère-Françoise-Charlotte du Bot du Grégo », dont nous avons déjà parlé. Le rapport de mariage - qu'il serait trop long de reproduire - avec toutes les signatures, remplit trois pages du registre. Il serait curieux de savoir ce que sont devenus dans la tourmente révolutionnaire tous les personnages qui ont signé ce rapport.

Si nous ne pouvons connaître les faits et gestes de chacun, quelques uns de ces noms du moins sont passés à la postérité, auréolés de bravoure par les chefs

chouans qui les ont portés : d'Amphernet, du Bot, de Tréouret de Kerstrat, Dubois Daniel, Duboishardy... Nous y voyons aussi le nom d'un martyr de septembre: Rousseau de Rosencoat, originaire de Châteauneuf, béatifié en 1926. Parmi les dix prêtres qui signèrent le rapport de mariage, combien furent martyrs? A part M. Bourbria, qui prêta le serment exigé par la Constitution civile du clergé, tous sans doute le furent plus ou moins. M. Laennec, docteur en Sorbonne, recteur d'Elliant, mourut en exil en Angleterre. M. Le Borgne mourut en prison à Landerneau... Quant à M. Jacob, nous allons voir qu'il eut Sa grande part de souffrances à endurer. Son curé, M. Henry, sera son compagnon de misères, et le dernier curé de Laz, puisque son successeur qui n'arrivera qu'en 1827 portera le titre de « vicaire ».

C'est peu de temps après l'arrivée de M. Henry à Laz que la Révolution éclatait. Bonne dans son principe et dans ses désirs de réforme même religieuse comme l'indiquent certains « cahiers paroissiaux », elle ne tarda pas à dégénérer. L'été de 1789 vit enlever à l'Ordre du clergé son existence et dès l'automne on s'attaqua à sa fortune. La Constituante commença par les couvents. Le peuple chrétien, le plus souvent, ne s' alarma pas, en voyant fermer les couvents. Il n'y avait là en apparence rien de neuf, la monarchie ayant donné l'exemple pour l'ordre des Jésuites. Mais le vote par lequel la Constituante en avril 1790 retirait à l'Eglise l'administration de ses biens, et les décisions ultérieures qui les mirent en vente émurent les consciences.

L'Eglise, cependant déshéritée de ses biens, se tut. Mais par ce vote s'était installée une nouveauté, dont une irréparable crise allait sortir.

Le prêtre, en avril 1790, était devenu un pensionné de l'Etat. Pensionné, donc fonctionnaire, conclura-t-on bientôt. Puisque l'Etat faisait les frais de l'Eglise, il allait non seulement en simplifier les services par la suppression de 51 évêchés, mais, des fondements à la cime, la réorganiser. La réorganiser sans le pape, bien entendu, puisque « c'était un évêque comme les autres ». Cette réorganisation fut établie par la Constitution civile du clergé, votée par la Constituante le 12 juillet 1790. Louis XVI, qui avait perdu toute liberté d'allure, accepta la Constitution dès le 12 juillet. Il avait en main, 24 heures plus tard, une lettre confidentielle du pape qui le blâmait ; il tint cette lettre secrète.

L'Eglise de France, dans la personne de ses évêques, ignorant la pensée du pape, s'efforça de juger cette constitution civile. Ce jugement aboutit à Quimper, comme en plusieurs diocèses, à une protestation contre la Constitution civile du clergé, rédigée par l'évêque, Mgr Conan de Saint-Luc, et à laquelle adhèrent la plupart des pasteurs. M. Jacob fut sans nul doute de ce nombre. Voyant cette opposition commençante et les hésitations des autres, la Constituante, le 27 novembre, obligeait les prêtres chargés du culte public de prêter serment à la constitution civile sous peine d'être considérés démissionnaires ; et Louis XVI, le 26 décembre 1790, sanctionnait cette décision. De ce jour, les ponts étaient coupés entre l'Eglise et la Révolution. Dans le courant de janvier, l'arrêt de la Constituante fut placardé au chef-lieu du département d'abord, puis aux districts, et enfin aux communes. M. Jacob et M. Henry, dont les fonctions étaient rétribuées par l'Etat depuis la confiscation des biens du clergé,

étaient astreints à prêter le serment. Tous deux s'y refusèrent. Nous ignorons si à Laz on observait le désir de l'Assemblée. Elle avait voulu, pour donner plus d'éclat à l'acte de prestation du serment, qu'il eût lieu un dimanche, à la grand-messe, en présence des fidèles et des autorités municipales. Mais, par leur refus, en vertu de la Constitution civile, M. Jacob et son vicaire étaient censés renoncer à leurs fonctions, et l'on devait procéder à l'élection de leurs successeurs. Dans beaucoup de paroisses, comme à Laz sans doute, ces élections n'eurent pas lieu faute de candidats, et parfois même d'électeurs. Devant le peu de succès de ces élections, l'Assemblée s'empressa d'autoriser à conserver les fonctionnaires en place jusqu'à leur remplacement, pour éviter la cessation du service public dans les paroisses.

Les brefs du Souverain Pontife en date du 10 mars et 13 avril 1791, avaient paru, qui vinrent fortifier la foi et le courage des bons prêtres. A Laz, la population dans son ensemble devait ignorer ces lois, décrets et brefs. On remarquait seulement une activité anormale parmi les nobles du pays, et en particulier chez les seigneurs de Trévarez. Dès les débuts de la Révolution, le château de Trévarez dut porter ombrage aux patriotes, mais il était loin de toute surveillance ; aussi fallait-il prendre de grandes précautions pour s'en approcher, sans soulever trop d'émotion dans le pays, c'est ce que nous apprend le rapport suivant d'une perquisition avec la force armée « L'an 1791, ce jour 29 juin, nous François-Xavier Baudot, membre du directoire du district de Carhaix, commissaire nommé à l'effet de dissiper un rassemblement de ci-devant gentilshommes au château de Trévarez, paroisse de Laz, rapportons ce qui suit: «Nous sommes partis de Carhaix ce jour à une heure de l'après-midi avec le détachement de Port-au-Prince... En passant à Châteauneuf, l'officier commandant le détachement qui y est en garnison nous a assuré que d'après la conversation qu'il a eu avec les individus réunis à Trévarez, au château, hier au soir, le prétexte du rassemblement est une partie de chasse; que néanmoins M. de Tinténac père s'est livré à lui confier qu'ils avaient à leur disposition 80 hommes très bons soldats.

Le chevalier de Tinténac a ajouté que si la descente des Anglais était réelle, ils étaient disposés à combattre contre eux avec 80 hommes, sauf ensuite à guider leurs affaires particulières ; qu'ils étaient au nombre de 40 hommes armés de fusils à deux coups et de pistolets, qu'il y avait de plus des femmes habillées en homme et armées. D'après ce renseignement, nous avons requis le dit officier de faire rassembler sa troupe pour aller se joindre sur la grande route au détachement de la garde nationale de Carhaix qui devait arriver à cette époque. A 5 heures, le détachement de Châteauneuf, qui était de 35 hommes et quelques volontaires de la garde nationale, avec 30 cavaliers du 21 régiment de..., descendirent le chemin qui conduit de Châteauneuf à Carhaix. Le commandant du détachement avait, dès les 4 heures, envoyé une garde occuper le pont qui conduit à

Trévarez, à l'effet d'arrêter tous ceux qui pouvaient aller y donner des nouvelles... ». A ce point du rapport est consigné un incident élevé entre le commissaire Baudot et Maladan, commandant les 30 cavaliers qui déclara « qu'il ne pouvait agir que dans le cas que le drapeau rouge serait déployé, la loi martiale publiée, et les municipaux en tête des troupes.. ?~» Sans doute se trouvait-il quelque peu « malade» de peur ! Aux reproches du commissaire, Maladan rétorquait qu'il était « aussi patriote qu'un autre ». Finalement, il fut arrêté que Baudot prendrait les devants, accompagné d'un brigadier de gendarmerie. Et le rapport du zélé commis-

saire continue: « . . . Une des sentinelles m'a fait remarquer dans un champ voisin un particulier nommé Pic, ci-devant de la Mirandole, lequel revenait à Trévarez. Le sieur Pic, sur mes réquisitions, m'a répondu qu'il avait été dîner avec les personnes réunies à Trévarez et devait y avoir été la veille - qu'ils étaient un petit nombre, quelques-uns sans armes, les autres n'en avaient que de chasse, que l'objet de leur réunion était une partie de chasse. Interrogé sur leurs noms, et s'il n'y avait pas donné avis du dessein d'y envoyer des troupes, a répondu qu'il n'était pas obligé de satisfaire à mes autres questions et qu'il n'y répondrait pas. Attendu son refus et le soupçon qu'il était allé prévenir les ci-devant nobles de faire retraite, l'avons fait consigner dans sa maison jusqu'à notre retour. A l'endroit, deux fusiliers nous ont conduit un ecclésiastique non assermenté, vicaire du Moustoir, suspecté d'avoir été donner avis de notre projet au château. Ce soupçon ayant été détruit par les réponses du sieur Guillou, nous l'avons fait relâcher. Arrivés à une petite futaie, près le château, nous avons aperçu un homme à pied qui fuyait vers le bois ; nous l'avons fait poursuivre, mais en vain, tandis que nous nous rendions seul et sans arme dans la principale cour du château.

A la porte principale du château, nous avons trouvé une dame, l'épouse du sieur Mazé, fermier de la terre de Trévarez, et sur nos interrogations nous a dit que si ceux que nous cherchions n'étaient pas partis, nous devions les chercher dans le corps de logis vulgairement dit le chenil. Arrivés à la maison désignée nous avons trouvé quelques paysans de Bannalec et deux charrettes chargées de caisses, matelas, sommiers, valises, etc... Au rez-de-chaussée, nous avons trouvé des tables dressées dans les deux chambres basses, les débris d'un repas, et les deux domestiques de M. de Tinténiac ⁽¹⁾ qui m'ont déclaré que leur maître était venu avec une douzaine d'amis pour y chasser. Requis de donner leurs noms ils nous ont nommé M. de Tinténiac, son fils, MM. Beauvoir, Kerstrat, Briand, chevalier de saint-Louis de Quimperlè, Keranevel, Guernisac, Trémiso, Kerléau, d'Ampherney, Derval, Duvergier père et fils, Le Guével, prêtre non assermenté, qu'ils étaient partis pour Quimerc'h, aussitôt dîner. En l'endroit, les détachements ont investi le château. Entrés, nous y avons trouvé Mme Mazé avec ses enfants et M. Jacob, curé de Laz. Mme Maié nous a dit que ces messieurs, au nombre de 18, armés de fusils, avec leurs domestiques, également armés, Mmes de Tinténiac, Beauvoir et les demoiselles Gestin, en tout cinq femmes dont quelques-unes en amazones, étaient revenues au château, que s'ils avaient des desseins dangereux, elle l'ignore, qu'elle na pu refuser l'entrée du château à M. d'Ampherney, parent et procureur de M. Ponbellanger, propriétaire de Trévarez. Sur ce qui nous a été déclaré par quelques paysans que ces messieurs étaient allés à Saint-Goazec chez le maire, y avons envoyé un détachement sous les ordres de M. Damey, officier. Le sieur Hamon, garde-forêt, nous a déclaré que ces messieurs ont chassé et tué une laie la veille, qu'ils avaient des provisions de bouche pour longtemps, qu'ils avaient reçu plusieurs avis qu'on devait les inquiéter et les enlever, qu'ils avaient pour aumônier M. Guével, ci-devant curé de Loc Maria Berrien, qu'ils sont partis précipitamment après dîner, une heure environ avant notre arrivée. Nous avons procédé à la visite du château avec M. Lavalette, commandant le détachement de Port-au-Prince et n'y avons trouvé rien de suspect. Le sieur Damey, revenu de Saint-Goazec, nous a déclaré y avoir trouvé personne. De tout quoi avons rapporté le présent procès-verbal. » Cette perquisition avait été peu fructueuse pour les

⁽¹⁾ Pour plus de détails sur le chevalier Tinténiac, cf Briand "Les amazones de la Chouannerie" Ed. Sorlot, déc 1938

patriotes ; leur marche, en effet, n'avait pas été assez secrète pour que les intéressés ne puissent être avertis ; et d'autre part le pays n'était pas encore à la hauteur des nouvelles institutions. Tout cela le laissait indifférent. Une chose que le rapport n'explique pas, c'est la présence de M. Jacob au château. Comme les autres personnes présentes, on dut l'interroger. Que répondit-il? Le rapport ne le dit pas. Sans doute les réponses que M. Jacob fit ne satisfaisaient pas l'enquêteur, qui préféra ne pas en parler. Les prêtres non assermentés, comme on le voit, allaient et venaient dans le pays en toute liberté, puisque le rapport en signale trois. Mais cette situation ne durera pas.

Le 30 novembre 1791, le district de Carhaix, pour se conformer aux ordres du département, prenait l'arrêté suivant: «Considérant les efforts trop efficaces des ministres rebelles à rendre impossible dans les campagnes l'assiette des contributions et à propager les projets de contre-révolution, arrête que la gendarmerie arrêtera (30 prêtres dont)M. Jacob, curé de Laz ; M. Henry, vicaire de Laz ». Jusqu'à présent, M. Jacob et son vicaire avaient pu exercer leur ministère librement ; désormais pour le continuer, ils seront obligés de mener une vie de fuyitifs. Une lettre d'un autre prêtre, Main Le Floc'h, de Plonévez-Porzay, nous donne une idée de ce qu'était cette vie : « Les prêtres allaient tantôt dans un village, tantôt dans un autre, toujours de nuit, et dans les villages les plus sûrs. Ils couchaient non dans de belles chambres, mais dans les écuries ou autres

lieux les plus propres à se cacher. Dans les temps de la guillotine, très peu couchaient dans les maisons, et ceux qui y couchaient avaient de bonnes caches, les autres faisaient leur demeure dans les fossés, dans de petites loges faites dans les bois ou dans les champs. Leur nourriture était celle des gens de la campagne à peu de chose près. Dans ces moments de rage, ils se contentaient d'aller aux malades quand on les demandait. Ils ne voyaient pas alors tous les malades des paroisses voisines, ni même ceux des paroisses qu'ils habitaient. Ils ne voyaient que les personnes sûres. Peu connaissaient leur demeure, de manière qu'on en parlait guère et qu'on ne les cherchait pas. Mais quand on les demandait, ils ne s'y refusaient pas. Ils allaient quelquefois à cinq lieues. Allant et venant, et même dans leurs fonctions, ils étaient exposés, mais étant faits pour cela, plutôt que de laisser périr des malheureux qui demandaient pour l'amour de Dieu des prêtres catholiques... Dans les temps de la seule arrestation, on prenait plus de liberté et on confessait presque tous les malades à 4 ou 5 lieues à la ronde, aussi quelquefois on était presque toutes les nuits en course. De plus on confessait de temps en temps les bonnes maisons des environs, les bonnes personnes de la paroisse que l'on visitait régulièrement; on les confessait plus souvent mais tout cela de nuit. Il y aura deux ans au Carême (la lettre est de 1798), nous passâmes, mon compagnon et moi, quinze nuits de suite à confesser, ne nous couchant qu'à 5 heures du matin. Nous avions auparavant passé, et passâmes depuis bien d'autres nuits, mais pas autant de suite. Dans les temps qui semblaient annoncer le calme, on était, sans cependant se fier, plus hardi. Quelquefois alors on allait de jour aux malades et on confessait les bien portants...». M. Jacob et M. Henry menèrent cette vie pendant plus de trois mois. Obligés de se cacher pour échapper aux gendarmes, ils n'en continuaient pas moins leur ministère, puisque les trois premiers mois de 1792 les registres signalent : en janvier, février, mars baptêmes, 4, 7, 8 ; mariages : 1, 2... ; décès 2, 2, 4. Pendant les premiers mois de 1792, c'est M. Henry, le vicaire qui semble faire le plus de ministère, puisqu'il fait 12 baptêmes

sur 19, bénit les 3 mariages, et fait les cinq premiers enterrements de l'année. Dans les mois suivants les rôles changeront : M. Jacob fera la plus grande partie du ministère paroissial, et nous allons voir pourquoi. D'après la tradition, on prétend que les prêtres se cachaient ordinairement dans le gros village de Kervorn, et dans la plus ancienne maison de ce village, qu'on peut encore voir massive et aux pierres toutes noircies par le temps.

La paroisse conservait ses prêtres ; ceux-ci continuaient leur ministère autant qu'ils le pouvaient; mais des malades devaient mourir sans pouvoir recevoir les derniers sacrements, ce qui amena le conseil municipal à prendre cette belle délibération le 14 mars 1792. « Nous, municipaux et notables, sur la demande itérative de tous les individus de la paroisse de Laz, remontrons à MM. du département que MM. du district de Carhaix

menacent de faire capturer leurs prêtres, et surtout le sieur Jacob, leur curé, qu'une persécution sans cause fait tenir caché depuis trois mois. Nous vous supplions de faire donner au sieur Jacob, bon et vertueux prêtre qui ne nous a prêché que soumission aux lois, toute assurance pour nous administrer librement les secours spirituels. Le sieur Jacob, notre vigilant pasteur, est le seul, de mémoire d'homme, qui ait bien connu notre caractère et qui ait su le diriger au bien dans les circonstances les plus critiques. » Ont signé Jacques Kéraval, maire ; notables Michel Henry, Duigou, Corbet, Bizien, Cozic, Le Guével, etc..., Jaouen, procureur de la commune ; Le Cloarec, secrétaire greffier. Au reçu de cette pressante délibération le Directoire du département autorisait par décret M. Jacob à continuer ses fonctions jusqu'à ce qu'il fut remplacé...

Du vicaire, M. Henry, il n'est pas question dans le décret. C'est pourquoi, obligé de continuer à se cacher, il ne pourra plus faire dans les mois qui vont suivre autant de ministère que M. Jacob qui, lui, agira au grand jour. Le district de Carhaix essayera bien de remplacer M. Jacob par un M. Le Coant, constitutionnel ; mais celui-ci, de crainte des Chouans, ne voulut pas se risquer dans le pays. Le 4 mai, M. Jacob perdait au presbytère même une de ses sœurs, Catherine Jacob, qui fut enterrée à Leuhan comme l'indique le rapport « Catherine Jacob, veuve de Guillaume Morvan, âgée de 63 ans 5 mois 20 jours, étant née au village de Spernec, en la paroisse de Leuhan, le 24 novembre 1728, décédée au presbytère de Laz le 4 mai 1792, a été transportée de cette église en l'église paroissiale de Leuhan pour y être inhumée conformément à ses dernières volontés, le 6 des dits mois et an. Ont assisté au transfert Messire Philippe Jacob, son frère et autres soussignants Le Pennec, curé de Leuhan, Y. Cariou, recteur de Trégourez ; Henry, curé de Laz. » - Un certain nombre de prêtres restent donc encore dans les campagnes, alors que plusieurs de leurs confrères, depuis le décret du département du 29 novembre 1791 sont détenus au château de Brest... Le 29 juin

1792, le département du Finistère décrète que tous les prêtres non assermentés devront prêter le serment dans les 8 jours devant le Directoire du district, le plus proche de leur résidence ; sinon, ils seront arrêtés, conduits au château de Brest, et pourront choisir alors entre la réclusion à l'intérieur ou à la déportation. Décret radical qui n'admet plus aucune exception sauf pour les prêtres septuagénaires ou notoirement infirmes.

Pour échapper à la prison, les pauvres prêtres, assez nombreux encore dans les campagnes, se cachent de nouveau, ou, disparaissent.

M. Jacob et M. Henry restent cependant dans leur paroisse. M. Henry ne fait plus autant de ministère, et se contente de tenir les registres des paroisses voisines où les prêtres ont disparu ; on commence à venir à Laz pour les baptêmes, et aussi sans doute pour les mariages. C'est ainsi que le 4 juillet, M. Jacob fait 2 baptêmes de Trégourez, du village de Créac'h-gwen ; le 5, il en fait un autre du bourg de Trégourez ; et le 9 un autre de Tisivinou, de Trégourez. Dans le rapport de ces baptêmes s'intercale une variante « Corentin... fils de... né à Tisivinou, en la paroisse de Trégourez, le 8 juillet, à été solennellement baptisé en cette église paroissiale par moi soussigné recteur de Laz, le jour suivant, parce qu'un arrêté du département du Finistère du 29 juin dernier qui ordonné de capturer tous les prêtres non jureurs a fait disparaître MM. le recteur et curé de Trégourez...

Le 19 septembre, c'est un baptême de Kérivoal en Leuhan, que fait M. Jacob, en « l'absence de MM. le recteur et curé de Leuhan ». Désormais jusqu'à la fin de l'année, M. Jacob continuera à faire des baptêmes des paroisses voisines, mais sans plus les motiver. En octobre, c'est un supplément de cérémonies pour un enfant de Saint-Thois. En novembre, un baptême « sous condition » d'un enfant de Coray, et un baptême de Saint-Thois... M. Jacob signe pour *la dernière fois* sur les registres de 1792, le 25 décembre, à l'occasion de l'enterrement d'un certain « François Le Ster, du bourg de Laz, tombé dans la rivière de Châteaulin, de dessus le pont de Châteauneuf le 22 décembre, et retiré de l'eau le 24 ». Quand on compare le registre de cette année 1792 à ceux des années précédentes, on est étonné de voir le nombre des baptêmes, mariages, enterrements faits par M. Jacob et son vicaire, quand on pense aux mille dangers auxquels ils s'exposaient pour survenir aux besoins spirituels des catholiques. 1788 Baptêmes, 64 ; mariages, 4 ; enterrements, 47. - 1789 53, 10, 47. - 1792 63, 17, 50. (Les registres de 1790 et 1791 manquent.) A voir ce tableau, il semblerait qu'il n'y a rien de changé. Cependant depuis octobre, M. Jacob est seul. M. Henry, qui tenait les registres, écrit son dernier rapport le 11 octobre, c'est d'ailleurs un mariage qu'il a célébré lui-même. Puis plus de trace du vicaire. Que devint-il ?... A peu près à cette époque, les gendarmes durent réussir à mettre la main sur lui, car le 27 octobre 1792, il faisait son entrée au château du Taureau, près de Morlaix. Ils étaient là déjà un certain nombre de prêtres qui embarrassaient rudement le district de Morlaix qui en avait la surveillance. Dès le 19 octobre, le district de Morlaix réclamait au département le prompt départ des prisonniers pour un autre lieu d'exil. La Guyane avait été désignée. Mais d'après les ordres des citoyens Prieur, Jermond et Rochegude, commissaires de la Convention nationale, le district de Morlaix s'entendit avec le capitaine de la barque Brémoise *L'Expédition* qui prit à son bord, le 17 avril 1793, les 28 prêtres en ce moment détenus au château du Taureau, pour être mis à terre au dit Brème (Allemagne). Nous ignorons le sort de M. Henry par la suite, mais pendant que *L'Expédition* l'emportait en Allemagne, la persécution continuait dans toute la France. Le 21 septembre 1792, l'Assemblée nationale décrétait de remettre aux soins des

communes l'état civil qui avait toujours été tenu jusque-là par le clergé. Conformément à cette loi, Joseph Hémerly « officier public » inscrivait à Laz le premier acte de naissance, le 25 janvier 1793, avec le style et l'orthographe que

voici: «Le vingt-cinq janvier mil sept cens quatre-vingt-treize, la seconde de la République française, à huit du matin par-devant moi Joseph Hémery es comparus en la maison commune Joseph Billienne artisan demeurant au lieu de bourg de Laz. Lequel assiste Joseph le Moin, cultivateur demeurant au bourg de Laz de cette commune et Marguerite Le Stère cultivateur demeurant au lieu Foutouvian. Joseph Billienne a déclaré que Mari François Hept sons épouse et mis au monde... heirs (hier) à trois du soir dans sa maison situer au bourg de Laz un anfans mais (garçon) qu'il ma présenté et auquel il a donné le prénomné de Antoine d'après cette déclaration que Joseph le Moin et Marguerite Le Stère ont certifié conforme à la vérité j'ai rédigé le présent acte que le père Joseph Billienne père de l'anfans et les deux témoin ont déclaré ne savoir signé. » - Mais les Girondins avaient d'autres buts que de laisser à la postérité cette belle littérature

Ce Joseph Hémery, qui fut donc premier « officier public » de Laz, aurait habité « un pigeonnier », au bourg, probablement la vieille maison située à l'ouest de la place qui porte encore des traces très visibles de pigeonnier. Quant au presbytère, où mourut, avons-nous dit, la sœur de M. Jacob, il se trouvait dans la cour du presbytère actuel. Ce presbytère, M. Jacob dut le fuir, sous le coup de nouvelles rigueurs. Ordre est donné, le 7 mars 1793, de se saisir en effet des prêtres non assermentés sous quelque déguisement qu'ils se cachent. Quiconque sera jugé leur donner asile se verra infliger dix ans de réclusion. - Les pauvres prêtres n'ont plus qu'une ressource pour échapper aux gendarmes et ne pas faire condamner leurs paroissiens, c'est de s'expatrier, quitter leur paroisse, se retirer à une certaine distance, dans une résidence inconnue de tous, de façon cependant à pouvoir encore remplir leur ministère, autant du moins qu'ils le pourront. C'est ce que fit M. Jacob; privé de moyens de subsistance, il se retire d'abord dans sa maison natale, au village de Spernec, en Leuhan, à un quart de lieue de sa paroisse. Mais il ne put y tenir longtemps. Souffrant déjà au début de 1792, comme l'atteste le certificat suivant du docteur L'Arbre de Lépine, daté du 14 février, « M. Jacob est depuis plusieurs années sujet à des infirmités pour lesquelles je lui ai ouvert un cautère, lesquelles infirmités il a de commun avec les gens de lettres, et qu'il a contractées au collège de Quimper pendant les longues années qu'il a été professeur ou suppléant ». M. Jacob voyait ses infirmités augmenter.

Aux Capucins de Landerneau, les prisonniers jouirent dès le début d'une liberté plus grande qu'à Kerlôt. Ils pouvaient se promener au bois et au jardin. Cette situation, hélas ! ne devait pas durer. Un certain Perrin, membre du Comité de surveillance, veillait. Des confessions furent surprises..., et la captivité resserrée. Les prisons regorgeant de proscrits, une

lettre du ministre de l'Intérieur, du 24 pluviôse (14 fév. 1794), ordonna que les ecclésiastiques valides seraient déportés à La Guyane. A Landerneau, une première liste est établie le 2 juillet. M. Jacob, qui avait 60 ans, ou allait les avoir, n'y figure pas. Mais les jours suivants, cette liste dut être modifiée, car le 7 juillet, un certain nombre des inscrits adressait au département une protestation signée : Philippe Jacob, Mathias Mével, Le Corvaisier, R. Billiec, Jean Michel, Ch. Le Clerc. Cette supplique resta lettre morte, et, deux jours plus tard, le 9 juillet, les abbés Le Clerc, 61 ans, Le Corvaisier, 60 ans, et Jacob, 60 ans, faisaient partie du triste convoi qui lentement s'acheminait vers Rochefort. De ces trois prêtres, un seul, M.

Jacob, devait revoir son diocèse. « Il plut au Département, dira M. Mével, de faire voyager 29 d'entre nous... Nous fûmes 31 jours en route pour y arriver...

Le 9 août, ces 29 prêtres du Finistère étaient embarqués sur le *Washington*. Mais la guerre avec l'Angleterre empêcha de partir. - La vie des pontons fut un affreux supplice. Il faut en lire les détails dans l'ouvrage très suggestif de *Jacques Hérissay*. C'est un véritable martyre que subit avec ses compagnons M. Jacob. « Ils sont là plusieurs centaines de prisonniers, tous entassés dans l'entrepont, où règne constamment la nuit; un mince filet de lumière passe par la trappe soigneusement fermée ; le matin, ce sont les chansons et les vociférations de l'équipage qui leur apprennent que le jour est venu. Assez souvent, pour purifier l'entrepont, on y faisait descendre deux boulets rougis, plongés au préalable dans une chaudière remplie de goudron, et la noire fumée qui s'en dégage fait suffoquer, une heure durant, les malheureux...

C'est à l'avant du bateau que les déportés doivent se tenir. La place est tellement restreinte qu'on ne peut ni marcher ni s'asseoir. Les malheureux croupissent dans la malpropreté... Leurs vêtements ne sont bientôt plus que des haillons... Chaque jour, quelques prisonniers tour à tour désignés doivent astiquer le cachot, vide de ses habitants, non seulement le balayer, mais racler, gratter et regratter les planches, s'escrimer à quatre pattes à ce travail, le recommencer vingt fois selon le caprice du geôlier qui les surveille.

Pas le moindre recueillement. C'est la cohue continuelle et les infortunés sentent à tout moment entrer dans leur cœur comme autant de traits pénétrants les railleries, les injures, les grossièretés, les blasphèmes du capitaine et de l'équipage... Pas de livres; défense absolue de dire un mot de latin comme de prier : si un gardien surprend un mouvement des lèvres qui laisse supposer une oraison, aussitôt le coupable est mis aux fers... Les prisonniers souffrent fréquemment de la faim, et ils sont réduits à ramasser, sur le sol, pour s'en nourrir, des bribes d'aliments tombés dans les ordures... Et quand ils montent péniblement sur le pont, plus d'un baigné de sueur est saisi par le froid, et prend une congestion pulmonaire qui l'emportera... Quand le soir est venu, au signal donné, il faut redescendre

dans l'entrepont. Malheur aux retardataires que les gardes pourchassent et frappent à coups de crosse !... Et comment dormir, entassés pêle-mêle, sans lumière, sans air, dans le bruit à peu près ininterrompu causé par la toux des cathareux, la respiration haletante des asthmatiques, les cris des malheureux en cauchemar ! ... Dans des conditions aussi déplorables, les troupes humaines, que portaient les *Deux-Associés* et le *Washington* offraient un terrain très favorable au typhus qui, dès janvier 1794, était apparu dans Rochefort. Au cours de mai, il s'était déclaré à bord et les chaleurs de l'été ne firent qu'accentuer le fléau. De concert avec l'épidémie de typhus, d'autres maladies, scorbut, fièvres putrides et malignes, exercèrent leurs ravages, si bien qu'il fallut bientôt créer des hôpitaux flottants c'est le nom que l'on donna à deux chaloupes mouillées à peu de distance des vaisseaux. On y entassa les malades et les moribonds. Un plancher raboteux et inégal servait de lit à ces infortunés. Le roulis qui agitait la barque les jetait parfois les uns contre les autres, rouvrant leurs plaies, mettant à vif leurs blessures, ensanglantant leurs membres décharnés. Une odeur infecte s'exhalait de cet antre de mort d'où montaient les cris de douleur, l'appel angoissé- des fiévreux, le râle des agonisants. Les jeunes majors des deux vaisseaux descendent une fois par

jour dans les chaloupes pour y passer une visite rapide, et au petit bonheur ils commandent quelques remèdes. C'est une aubaine pour les malades de trouver dans plusieurs confrères des infirmiers bénévoles qui, tout en soignant leurs corps, pansent doucement leurs âmes et leur prodiguent avec tendresse les saintes consolations de la religion. Ces infirmiers se montrent d'un dévouement à toute épreuve. Ils étaient 24, de tempérament robuste ; 19 succombent, victimes de leur charité... En juillet 1794, 88 ecclésiastiques étaient morts sur les *Deux-Associés* et 9 à bord du *Washington*. En août, quand arrive M. Jacob avec les prêtres finistériens, la mort redouble ses coups, et plus de 150 déportés sont rappelés à Dieu... L'île d'Aix, à proximité, servira de sépulture aux prêtres défunts.

Les prêtres enterrent eux-mêmes leurs confrères décédés. Ils descendent dans la chaloupe qui doit les porter sur le rivage de l'île d'Aix. Quand la mer est basse, il est difficile d'aborder ; force est alors aux prêtres de se mettre à l'eau pour transporter jusqu'à la rive le funèbre fardeau...

Le 18 août, L'Indien vient prendre place auprès des *Deux-Associés* et du *Washington*, et l'on y transporte les prisonniers valides des *Deux-Associés*. Quant aux malades, ils seront désormais transférés à l'île Madame, îlot d'un kilomètre de long et 650 mètres environ de large, situé à l'embouchure de la Charente. On les installe là sous des tentes montées au bord de la mer... La mort cependant continue de frapper parmi ces hommes couverts de haillons, tremblants de fièvres, rongés d'ulcères. Comme à l'île d'Aix, ce sont encore les prêtres qui creusent les fosses destinées à leurs confrères dans le cimetière créé au milieu de la dune, presque à la pointe orientale de l'île. « 275 dormiront là de leur dernier sommeil,

et une croix de galets, pieusement édiflée par les pèlerins qui s'y rendent chaque année, en marque encore aujourd'hui l'emplacement. » Les tempêtes d'automne maltraitent les infortunés de l'île Madame... Vers la fin d'octobre, on doit faire rentrer les survivants à bord des vaisseaux. *L'indien*, échoué à Port-des-Barques, reçoit les malades. Au début ~de novembre, les pontons ne pouvant plus tenir en rade, viennent s'ancrez près de *L'indien*. L'hiver se fait affreux, sur les *Deux-Associés* et notamment à bord du *Washington*, les prêtres à nouveau défontent de faim:14 succombent en novembre, 6 en décembre, 8 en janvier 1795, tous sont enterrés dans les marécages du fort Vaseaux.

Le 28 juillet 1794, Robespierre est guillotiné avec plusieurs de ses complices. Et le 27 décembre de la même année, une bonne nouvelle vient réjouir le cœur des déportés Ils doivent être conduits à Saintes, c'est chose décidée, mais c'est seulement le 4 février 1795 que les *Deux-Associés* portant les valides et les convalescents peut remonter la Charente... Débarqués à Tonnay-Charente des trois goélettes qui les avaient pris à Rochefort, les 237 ecclésiastiques survivants arrivent le 8 février à Saintes, où on les loge dans le vaste établissement jadis des filles de Notre-Dame. La population leur fait un accueil touchant, et les autorités se montrent, elles aussi d'une grande bienveillance... Dès le mois de janvier 1795 avaient eu lieu les premières libérations. En février-mars, d'individuelles elles devinrent collectives. Le conventionnel Legendre, du 25 mars au 4 avril, signa la grâce de tous les déportés. Mais c'est le 12 avril que la liberté fut rendue aux prêtres du Finistère. Ils avaient quitté Landerneau au nombre de 29. 9 d'entre eux étaient tombés au champ d'honneur. Les survivants, parmi lesquels M. Jacob, quittèrent Saintes le 12 avril, dimanche de Quasimodo, et revinrent « par terre et à pied » à

Quimper... A son arrivée dans le diocèse, M. Jacob dut rejoindre sa paroisse, restée sans prêtre depuis son départ... mais cette liberté sera de courte durée. A la Convention a succédé le Directoire. Et les révolutionnaires signalent de temps à autre qu'ils sont encore là. Le 3 février 1797, après un court passage dans sa paroisse de Laz, M. Jacob est de nouveau arrêté, conduit à la prison de Carhaix, puis à Quimper. Cette fois, les prêtres sexagénaires et infirmes sont enfermés dans les bâtiments du collège. Ils sont là au nombre de 40. La détention n'était pas dure, le vent était à la clémence, on les laisse sortir en ville... Un prisonnier, le 31 mars, s'évade, et la captivité va devenir très rigoureuse... - Mais le 4 décembre, les prisons s'ouvrent de nouveau par ordre du conseil des Anciens. La liberté va-t-elle durer cette fois ? Non. Le 3 septembre 1797 a lieu le coup d'Etat de fructidor, opéré par trois Directeurs jacobins aidés des troupes d'Augereau. Ils rétablissent la loi du 3 brumaire contre les prêtres insermentés, mais remplacent la guillotine par la déportation. De nouveau les prisons de Brest et de Quimper se remplissent. En mai, nous retrouvons M. Jacob détenu au collège de Quimper. Il ne dut sans doute pas voir les prisons s'ouvrir pour la dernière fois

après le coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799), opéré par Bonaparte, qui allait rendre la liberté religieuse à la France! Le *Bulletin diocésain d'archéologie*, dans son numéro de janvier-avril 1937 écrit en effet que M. Philippe Jacob fut conduit au château de Brest en frimaire de l'an VIII (nov. 1799) et qu'il y mourut le 27 nivôse (17 janvier 1800).

CHOUANNERIE

Pendant que la Révolution persécutait ainsi l'Eglise de France et ses ministres, la population, exaspérée par la persécution religieuse et par la conscription militaire, se révoltait sur plusieurs points du département. Nous avons vu que d'Amphernet, marié à Laz en 1797, fut l'un de ces chefs de bandes. Les contre-révolutionnaires furent appelés « chouans », puis « brigands ». Jamais ces bandes ne réussirent à se grouper et à fusionner de façon à former une armée comme en Vendée. Leur plus beau fait d'armes est celui qu'ils accomplirent en juin 1795. Le 25 juin 1795, les émigrés arrivaient dans la baie de Quiberon, et c'est vraisemblablement pour seconder cette entreprise que les Chouans rassemblés près du Faou, dans le Morbihan, traversèrent comme un coup de foudre la Cornouaille pour s'emparer de 6 à 7 milliers de poudres au Pont-de-Buis et en jeter 12 à 13 milliers à l'eau. Le 16 juin, ces Chouans morbihannais, ayant quitté le Morbihan, passés sans doute à Roudouallec, arrivaient à Trégourez au nombre de 800 environ, tous à pied, commandés par un nommé Lantivy. Parmi eux se trouvait Kersalaun, de Leuhan. A Trégourez, au début de l'après-midi, ils furent rejoints par trois autres bandes de 100 hommes environ chacune l'une venait de Trévarez-en-Laz, l'autre de Coray, et la troisième d'Edern. De Trégourez, ils se rendirent à Edern, assassinèrent en passant l'instituteur; puis, de là, à Briec, où le curé constitutionnel eut le même sort. Puis par la route de Briec à Pleyben, ils gagnèrent Pont-Coblant, et arrivèrent à Saint-Ségal, après avoir évité Pleyben. A Gouézec où ils étaient passés et à Saint-Ségal où ils arrivèrent vers les 9 heures du soir ce 16 juin, les deux curés constitutionnels furent assassinés. Après avoir fait leur coup à Pont-de-Buis, ils regagnèrent le Morbihan par Plonévez-du-Faou, Landeleau, Pont-Triffen, Saint-Hernin... Par l'interrogatoire qu'on fit subir à Marie-Louise Garrec le 10 juillet 1795, nous avons quelques renseignements sur la bande de Trévarez. Cette jeune fille, originaire de Landévennec, après avoir suivi les Chouans pendant leur expédition, fut arrêtée à Quéménéven. Elle avoua < qu'il y a des Chouans à Trévarez-en-Laz, que c'est chez le métayer de Trévarez qu'on leur prépare à manger ». Interrogée plus tard à nouveau, le 29 janvier 1796, elle avoua « qu'elle connaissait les projets des Chouans pour s'être trouvée avec eux, voici comment Etant à Saint-Goazec, un homme déguisé... lui dit qu'il était venu la chercher pour aller au château de Trévarez, où elle fut et trouva des Chouans rassemblés et des amis de fusils à deux coups et autres armes; qu'elle fut interrogée par cinq ou six d'entre eux sur les différentes arrestations faites, et ce qu'on disait des Chouans ; qu'elle leur

fit ensuite voir le passeport ou certificat qu'elle avait eu du citoyen Kérineuff, lors de sa sortie d'arrestation, lequel fut déchiré par ces particuliers qu'on l'invita aussi à déchirer ses assignats, si elle en avait ; qu'elle fut forcée de suivre les Chouans et qu'on l'habilla en homme d'un habit jaune, avec des épauettes jaunes et blanches, et qu'elle fut armée d'un sabre et de pistolets ; puis les Chouans se rendirent à Edern »... En mars 1796, on signale à l'Administration « L'abbé Du Bot, âgé de 60 ans, chauve, un bonnet de laine sous son chapeau, les paysans l'appellent Bonedik-Rouz, petite taille, homme vif, marchant bien, habillé dans le costume de Coray, va souvent à Park-ar-Stang, en Langolen. » Enfin le 27 juillet 1812, un certain Hamon, ancien garde de la forêt de Laz, écrit à Mgr Dombideau pour lui réclamer une indemnité pour les dépenses faites chez lui alors qu'il tenait auberge.

Il raconte qu'il y a seize ou dix-sept ans, M. l'abbé Du Bot qui demeure en 1812 près de Carhaix était chouan dans la forêt de Laz; comme lui, Hamon n'était payé ni par le propriétaire ni par le gouvernement, il tenait auberge pour vivre avec sa famille. Or, l'abbé Du Bot arriva un jour chez le garde Hamon avec 30 hommes... Au bout de 5 jours, il y avait là 400 hommes réunis... Ne sachant sans doute par qui se faire payer, le garde présenta la note, 880 francs 10 sous, à Mgr Dombideau, en ajoutant que « l'abbé Du Bot « a fait bien d'autres demandes à M. *Du Cap, de Quimper*, il (Du Cap) vous dira qui je suis... » Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette réclamation. - Le 18 mai 1799, un fonctionnaire de Quimper écrit au ministre de la Police générale « . . . il n'y a pas encore 2 mois le calme le plus complet régnait dans le Finistère, les lois recevaient leur entière exécution, et l'on n'avait à gémir que des troubles qui désolaient les départements voisins. Ces temps heureux ont déjà fini comme un songe. Dans le commencement du mois de germinal, une patrouille découvre dans les bois de Laz le repaire d'une horde d'assassins. Ces scélérats échappent et laissent après eux des papiers. Ils apprennent qu'un chef des Chouans nommé Villers des Champs recrutait pour l'armée catholique et royale. Il indiquait le nom des recrues qu'il a faites. La plupart des individus compris au contrôle de Villers sont arrêtés et remis entre les mains de l'accusateur public ; les preuves ne semblent pas suffisantes, ils sont en liberté. » Dans un autre rapport, il est question du magasin « forêt de Laz » où des vivres ont été saisis. Nous avons vu le garde forestier, Hamon, parler d'un nommé Du Cap, de Quimper. Un nommé Du Cap opérait comme Chouan dans la région de Briec, en 1795. Le 2 février 1799, un fonctionnaire écrit « Du Cap m'est annoncé par différents chefs de colonnes mobiles comme très dangereux. J'ignore que fait et qui est cet individu. *Du Cap* doit avoir été *Chouan* et être domicilié à *Quimper*. » - Le 19 novembre 1799, Audrein prenait le soir à Quimper la diligence pour se rendre à M^ol^oix. Audrein était le nouvel évêque constitutionnel du Finistère depuis 1798. Originaire du Morbihan, il avait voté la mort de Louis XVI comme

député à l'Assemblée Nationale. Depuis trois heures, on avait quitté le chef-lieu, on était au sommet de la butte de Saint-Hervé, il faisait nuit, quand tout à coup la voiture est arrêtée et cernée par 20 individus armés. Sont-ce des voleurs? Non. Ils rassurent les voyageurs et prient seulement Audrein de descendre « Revêts-toi de tes ornements d'évêque », lui dit un des hommes. Quand l'intrus s'est habillé, on l'adosse à un arbre; « Audrein, lui dit le même homme, tu as fait mourir un innocent, nous allons punir un coupable ». Aussitôt, une fusillade éclata. C'est ainsi que mourut le deuxième évêque constitutionnel du Finistère. Le chef de bande était le fameux Du Cap ; par la suite il se cacha à Laz et Trégourez, il fut cerné à Kerhuel en Laz et exécuté avec d'autres Chouans. (En 1792, quand le menuisier enleva le lambris de la sacristie annexe, il y découvrit une douzaine de caisses contenant chacune un crâne ; il s'agissait probablement des têtes de ces Chouans).

Depuis le départ de M. Jacob, le 7 mars 1793, il n'y avait plus de recteur à Laz comme dans beaucoup d'autres paroisses. A la promulgation du Concordat en 1802, un nouvel évêque est nommé à Quimper. Il démissionna en 1804, et c'est Mgr Dombideau qui devra relever « les ruines ». Le Concordat avait pour but de réconcilier les Français entre eux et en finir avec l'hostilité qui opposait Révolution et Eglise, patriotes et chrétiens. Au prix de quelques concessions et de beaucoup d'habileté, le Premier Consul signa avec le Pape I^oie VII, un Concordat qui rendait à l'Eglise sa place privilégiée dans la société française, mais qui, en contrepartie,

donnait, au gouvernement des pouvoirs plus étendus sur l'Eglise de France ; c'était lui qui désormais nommait les évêques et qui rétribuait comme des fonctionnaires l'ensemble des ecclésiastiques.

En 1819, le sous-préfet de Châteaulin, M. Rodellec du Porzic, rendait témoignage à Monseigneur du zèle du maire de Laz, pour les réparations de l'église paroissiale « Le chevalier de Kernezne, maire de Laz, vieillard septuagénaire, ancien émigré, chevalier de Saint-Louis, a développé dans cette occasion un zèle et une activité dont son âge semblait le rendre incapable. » Mais ces travaux ne furent terminés qu'en 1827, comme nous l'avons dit.

A la mort de M. Le Guellec, la paroisse demeura quelque temps sans pasteur et à cette occasion le vénérable maire, M. de Kernezne écrit à Mgr Dombidau une lettre qui pourrait être signée par un pasteur des âmes des plus zélés. Après avoir rappelé à Monseigneur qu'il lui a été promis un nouveau Recteur pour le mois de septembre 1821, il remercie Sa Grandeur d'avoir confié aux paroisses voisines le soin des malades de Laz, puis il ajoute « Mais, Monseigneur, si de porter les secours et les consolations de la religion aux malades est un devoir essentiel, il en est un non moins sacré et dont le besoin se fait sentir avec plus de force tous les jours, c'est celui d'instruire les générations naissantes. Le plus grand nombre des pères de familles d'aujourd'hui, trop jeunes lors de la Révolution pour

être instruits de leurs devoirs, n'ont pu donner à leurs enfants une instruction qu'ils n'avaient pas eux-mêmes. Le mal croît avec l'ignorance et l'on ne peut envisager sans frémir, le sort qui semble attendre la génération qui s'élève. C'est quand par état on a des relations journalières avec le peuple, que l'on voit à quel point il est démoralisé. La certitude d'échapper à la vengeance des lois rend toutes actions simples et naturelles ; les liens du sang ne retiennent plus des hommes devenus grossiers par ignorance et touchent presque à l'état de sauvages ; dès l'instant qu'un fils est devenu le plus fort, l'autorité paternelle cesse. Je dois cependant rendre justice aux habitants de Laz. Ils sont naturellement doux et bons, soumis et confiants pour leur pasteur; il ne manquerait pour les ramener à leurs anciennes mœurs qu'un homme qui les éclaire. Réellement attachés à leur religion, ils n'ont besoin pour la pratique que de la connaître.»

Signé:

le chevalier de Kernezne

FAMILLES NOBLES

Anseau, Guillaume, écuyer de Laz, 1371. Porte sur son sceau *un lion brisé d'une bande*.

Du Bot, Sr du Grégo, marquis de la Roche, Sr de Trévarez *d'azur au chevron d'or accompagné de 5 quinte-feuilles d'argent*.

Glar, Sr de Kerohant, paroisse de Laz. (Ramage de Châteaugal) *d'azur au château de trois tours d'argent, maçonné de sable*.

Coetanezre, marquis de la Roche, Saint-Thois *de gueules à 3 épées d'argent. les pointes en bas, rangées en bande*. Famille fondue, en 1595, dans Kernezne.

Kernezne, Sr de Trévaré et baron de Laz *d'or à 3 coquilles de gueules, ou écartelé au JeT de la Roche au 4 de Kernezne. au 2 de Kergoat, au 3 de Jouan, sur le tout un parti de Kernezne et de Coatarmoal*.

Le marquisat de la Roche et la baronnie de Laz ont été possédés successivement par les du Chastel, Huchet de la Bédoyère et du Bot du Grégo.

Lanlouet, Sr. de Trévarez. Un prêtre de cette famille, à la tête des paroisses des environs de Carhaix, attaqua les royaux en 1590.

Mesgouez, Sr de Trévarez et baron de Laz *d'or au chevron d'azur, accompagné de 3 trèfles de gueules ou écartelé au J et 4 d'azur au dextrochère ganté d'argent soutenant un épervier de même longé et guilleté d'or qui est la Roche, aux 2 et 3 d'azur à deux épées d'argent la pointe en bas qui est Coatarmoal sur le tout du Mescouez; devise rien de trop*.

La Roche Helgomarc'h, en Saint-Thois; branche aînée fondue en Rostrenen, puis Mescouez pour qui cette seigneurie fut érigée en marquisat, en 1576, possédée depuis par Coetanezre, Huchet de la Bédoyère, du Bot du Grégo et d'Amphernet de Pont-Bellanger.

Coatarmoal: *d'azur à deux épées d'argent aux gardes d'or posées en sautoir*.

1906 - SÉPARATION DES BIENS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

(Loi Combes)

Le 1er juillet 1906, « Le Conseil de Fabrique, considérant l'état de pénurie auquel est réduit le clergé de la paroisse de Laz, par suite de la loi de séparation des biens de l'Eglise et de l'Etat, lui vote en conséquence une indemnité de 400 francs sur l'excédent des comptes de l'exercice 1905 et dresse à cet effet un budget supplémentaire ».

Le 9 décembre 1906, « sur proposition du Président, Messieurs les membres du Conseil de Fabrique, avant de se séparer, ont tenu à protester contre la spoliation des biens de leur église.

« Nous, membres du Conseil de Fabrique de la paroisse de Laz, fidèles à suivre les directives du Souverain Pontife, et voulant rester en communication avec notre Evêque, déclarons que nous ne remettons les biens de notre fabrique paroissiale qu'à l'Evêque de Quimper ou à son délégué et protestons à l'avance contre cette dévolution qui serait faite de ces biens à n'importe quelle association, malgré nous, en violation des biens de l'Eglise et avons signé en conséquence cette protestation signé Guéguen, Keraval, Bourles, Le Clet, Riou, Sinité et M. André, recteur ».

Comme dans la plupart des paroisses, il fallut avoir recours à la force publique pour faire l'inventaire. Le premier essai d'inventaire eut lieu le 13 mars 1906. En voici le commentaire Le receveur des domaines se présente accompagné de deux gendarmes. Toute la population (sauf Lang Jourdrein, vieux célibataire se prétendant le seul vrai républicain de Laz) et beaucoup de personnes sont sur pied. Protestation du Recteur en son nom et au nom de la paroisse. Résultat pas d'inventaire.

En décembre 1906, deuxième essai d'inventaire. Une cinquantaine de hussards arrivent à l'improviste et sous une pluie battante du côté de Saint-Thois. François Riou de Stang-Orven, au galop de son cheval les précède de quelques minutes au bourg ; on n'a pas eu le temps d'organiser une résistance. Puis arrive le sous-préfet de Châteaulin et plusieurs gendarmes. On fait un semblant d'inventaire et ils prennent la route de Saint-Goazec.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le 21 août 1833, le conseil municipal « assemblé en vertu de l'autorisation de Monsieur le préfet du Finistère, en date du 26 juillet dernier, sur la location et le traitement de l'instituteur », le conseil a délibéré comme suit

10) Nous n'avons pas de local, ni d'emplacement pour avoir un instituteur,

2~) Les 3/4 des enfants de la commune fréquentent l'école primaire gratuitement,

30) Les habitants à l'aise de la commune aimeraient mieux

envoyer leurs enfants à Châteauneuf, Gourin et Quimper que d'avoir une école primaire à Laz, à cause d'apprendre le français,

40) Le conseil est d'avis de donner 45 francs pour s'entretenir avec d'autres communes.

En 1847, la nomination de M. Kersalé comme vicaire qui se propose de faire la classe, le conseil municipal change d'avis.

« Le 19 février 1848, après avoir mûrement réfléchi, le conseil a été unanimement d'avis d'établir une école primaire communale de garçons ». Mais, hélas ! la Révolution de 1848 retarde le projet cependant M. Kersalé faisait classe dans une maison du bourg, on ignore laquelle ; il fut donc le premier instituteur sans école à Laz. La commune continuait à refuser de construire l'école mais la Préfecture opéra la mise en demeure, établissant elle-même les plans et devis qu'elle soumettait au conseil municipal le 3 mai 1849. Voici la délibération « Considérant que la somme de 6320 francs, montant du devis précité, lui paraît exagérée, et que la commune se trouve dans l'impossibilité de faire les charrois, émet le vœu que ce devis soit réduit à 5520 francs.

Pour faire face à cette dépense, la commune fournit

10) Un emplacement estimé à 650 francs,

20) Le produit de sa réserve 2500 francs.

Reste la différence 2370 francs pour laquelle la commune compte solliciter un secours de l'Etat et du Département...

Les travaux furent réalisés assez rapidement puisque le 7 novembre 1852, le maire fait observer que la maison d'école pourra servir à sa destination et qu'il est urgent d'effectuer les démarches pour avoir un instituteur. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet le vœu d'avoir un frère de Lamennais pour instituteur... En prévision de l'arrivée de l'instituteur, le conseil municipal lui vote un traitement de 200 francs pour l'année 1853.

Le 13 novembre, le maire informait le conseil qu'il n'y avait pas d'espoir d'avoir un frère de Lamennais ; en conséquence, puisque la maison d'école était destinée à recevoir des garçons et des filles, le maire suppliait humblement Monsieur le recteur d'Académie d'envoyer un instituteur laïque d'un âge avancé et même marié... L'école en question a été désaffectée en 1913 ; il s'agit de la maison située au nord du jardin du presbytère et de la Grande Rue.

LE PRESBYTÈRE

L'ancien presbytère était situé à quelques 15,75 mètres de l'actuel. Il avait tous les inconvénients: mal situé, inondé par les fortes pluies ; l'hiver des sources s'y déclaraient. La santé des prêtres s'en trouvait altérée; quant aux meubles, ils ne duraient pas longtemps.

En 1880, M. Monjaret de Kerjégu faisait don d'un terrain à la Fabrique; il s'agissait d'un courtil, d'un sol pierreux sur lequel on ne pouvait craindre de bâtir. Le 22 septembre 1887 fut réalisé le procès-verbal de réception des travaux du presbytère exécutés par le Sieur Canevet, entrepreneur à Coray, adjudicataire des travaux, tel qu'il résulte du procès-verbal d'adjudication en date du 30 mars 1886. En définitive, le presbytère n'a pas été construit sur le courtil mais au coin nord-ouest du jardin.

Depuis un siècle, c'est donc la demeure de 12 recteurs qui s'y sont succédés : Fily, 1883-1888 ; Le Jacq, 1888-1890 ; Jourden, 1890-1894 Riou Hervé-Marie, 1894-1901; Méven André, 1901-1911; Hamon Jacques, 1911-1940; Le Bihan, 1940-1944; Broudeur Gabriel, 1944-1953 Rogel Armand, 1953-1959; Colin Emmanuel, 1959-1964; Le Scour Joseph, 1964-1972 et Vern Jean-Louis, 1972-1984, dernier prêtre résidant au presbytère.

L'ÉCOLE DES SOEURS

Grâce à la générosité de Mme la marquise de la Ferronnaye qui fit don d'un terrain à la paroisse, il y eut la possibilité d'édifier l'école des sœurs. D'abord construite pour servir de patronage pour les jeunes, le bâtiment devint école primaire quand fut construit le bâtiment dont la façade est parallèle à la route de Châteauneuf.

L'école avait deux classes et pensionnat pour les filles. Les travaux furent réalisés en grande partie bénévolement et par le rapport de la grande kermesse du 21 août 1938, la première kermesse à Laz.

L'enseignement était dispensé par les sœurs bleues de Saint-Joseph de Cluny jusqu'à 1952; les sœurs de Kerria prirent le relais jusqu'à 1968 où l'école fut fermée. --

En plus de l'enseignement, une religieuse infirmière dispensait les soins aux malades, à vélo puis à cyclomoteur ensuite jusqu'à 1957, par tous les temps. La première voiture, une 2 CV achetée d'occasion, améliora la rapidité des services à rendre aux malades. Ces dernières années, il y avait deux sœurs infirmières ; elles ont cessé leurs activités au 1er janvier 1985, non pas faute de travail, mais à cause de leur âge, parce qu'il n'y a plus assez de religieuses pour assurer la relève. Actuellement, les soins sont réalisés par une infirmière libérale.

LES MAIRES DE LAZ de 1792 à 1986

- 1792 Jacques KERAVAL 1792 - 1794 Joseph HEMERY

- 1800 René GAONAC'H

1804- 1806 René TANNIOU

1806 - 1813 Joseph LE GUEVEL
1813 - 1816 Jean-Louis LE DUIGOU
1816 - 1825 Joseph-Nicolas-Marie de KERNEZNE
1825 - 1830 Jean-Louis LE DUÏGOU
1830 - 1831 Germain LE CLECH
1831 - 1852 René HEMERY
1852 - 1871 Jean MERRIEN
1871 - 1874 Charles DANYEL-BEAUPRE
1874 - 1887 Gabriel ROSPARS
1887 - 1888 Charles DANYEL-BEAUPRE
1888 - 1912 Pierre BOURLES
1912 - 1915 Corentin SINQUIN
1915 - 1918 Laurent ROSPARS
1918 - 1925 Corentin SINQUIN
1925 - 1929 Jean STERVINOÛ
1929 - 1945 Jean PERICHOU
1945 - 1977 - Nicolas LE CLECH
1977 - Annick BARRE.